

MAISON DE L'ENFANCE PREMOL

9, rue Henri Duhamel
BP 2622
38036 Grenoble cedex 2

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

MAISON DE L'ENFANCE PREMOL

9 Rue Henri Duhamel
BP 2622

38036 GRENOBLE CEDEX 2

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

Mesdames, Messieurs les adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'**Association MAISON DE L'ENFANCE PREMOL** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2018**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Principes comptables :

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par l'association, nous avons été conduits à examiner la régularité des principes comptables décrits dans les notes « règles comptables » de l'annexe et la présentation qui en a été faite.

Opérations relatives aux subventions octroyées :

Dans le cadre de notre mission, nous avons été conduits à contrôler la comptabilisation des opérations de trésorerie, et les opérations relatives aux subventions octroyées et reçues sur l'exercice. Nous avons obtenu les éléments probants justifiant la réalité et l'exhaustivité des opérations comptabilisées à ce titre dans les comptes de votre association, grâce, à l'examen des procédures mises en place par votre association pour appréhender ces opérations et par l'analyse des contrats et des conventions de subventions signés entre votre association et ses financeurs.

Le tableau de l'annexe concernant le détail des subventions présente l'antériorité des subventions en attente d'encaissement. Dans le cadre de notre mission, nous nous sommes assurés de la réalité des subventions figurant dans ce tableau, et du caractère raisonnable de l'évaluation des montants restant à encaisser sur ces subventions à la clôture de l'exercice. Nos travaux ont essentiellement porté sur l'analyse des contrats et des conventions de subventions signés entre votre association et ses financeurs.

Vérification du rapport du trésorier et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Grenoble, le 20 mai 2019

Pour la SAS AZ CONSULTANTS
Commissaire aux Comptes



Mounir AROUI

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	6 558	6 032	526	178	348	195.51
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	19 617	19 330	287	0	287	NS
	Autres immobilisations corporelles	21 122	20 075	1 047	1 083	36	3.31
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	1 131		1 131	1 131		
TOTAL I		48 428	45 437	2 991	2 392	599	25.05
Comptes de liaison TOTAL II							
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	CREANCES (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	14 435	2 690	11 746	13 487	1 741	12.91
	Autres créances	10 931		10 931	11 126	195	1.75
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	107 555		107 555	113 981	6 426	5.64
	Charges constatées d'avance (3)	1 042		1 042	1 384	341	24.68
	TOTAL III	133 964	2 690	131 274	139 978	8 703	6.22
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)		182 392	48 126	134 265	142 370	8 104	5.69

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise	48 172	48 172		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	22 859	42 598	19 739	46.34
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédents ou Déficits)	7 883	19 739	11 857	60.07
	Autres fonds associatifs				
FONDS DÉDIÉS	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
	Ecarts de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
	Provisions réglementées				
	Droit des propriétaires				
	TOTAL I	33 196	25 313	7 883	31.14
	TOTAL II				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Comptes de liaison				
	Provisions pour risques	27 866	32 752	4 886	14.92
	Provisions pour charges				
FONDS DÉDIÉS	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	TOTAL III	27 866	32 752	4 886	14.92
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 310	22 359	7 049	31.53
	Dettes fiscales et sociales	47 896	55 362	7 465	13.48
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	948	1 078	130	12.03
	Instruments de trésorerie				
	TOTAL IV	73 203	84 304	11 101	13.17
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	9 049	5 506	3 543	64.35
	TOTAL V				
Ecarts de conversion passif (V)					
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		134 265	142 370	8 104	5.69

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

64 154 78 799

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2018 12	31/12/2017 12	Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services	107 236	108 330	1 094	1.01
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	107 236	108 330	1 094	1.01
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	340 398	376 830	36 431	9.67
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	15 354	17 014	1 660	9.76
Collectes				
Cotisations	1 631	1 704	73	4.28
Autres produits	25		25	
TOTAL I	464 645	503 878	39 233	7.79
CHARGES D'EXPLOITATION (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	136 701	127 333	9 368	7.36
Impôts, taxes et versements assimilés	4 608	4 999	391	7.82
Salaires et traitements	237 573	264 202	26 629	10.08
Charges sociales	74 342	80 664	6 322	7.84
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	1 025	894	131	14.62
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions	1 232		1 232	
Pour risques et charges : dotations aux provisions		7 169	7 169	100.00
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	1 842	64	1 778	NS
TOTAL II	457 323	485 325	28 002	5.77
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	7 322	18 553	11 231	60.53
QUOTES-PARTS DE RESULTATS SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12 31/12/2017	Euros	%
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	560	524	36	6.93
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL V	560	524	36	6.93
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL VI				
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	560	524	36	6.93
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	7 883	19 077	11 195	58.68
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		662	662	100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
TOTAL VII		662	662	100.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
TOTAL VIII				
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		662	662	100.00
Impôts sur les bénéfices (IX)				
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)	465 205	505 064	39 858	7.89
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX)	457 323	485 325	28 002	5.77
SOLDE INTERMEDIAIRE	7 883	19 739	11 857	60.07
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	7 883	19 739	11 857	60.07

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
PRODUITS						
Bénévolat						
Prestations en nature		57 085		51 122	5 963	11.66
Dons en nature						
TOTAL		57 085		51 122	5 963	11.66
CHARGES						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services		57 085		51 122	5 963	11.66
Personnel bénévole						
Prestations						
TOTAL		57 085		51 122	5 963	11.66

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 009		549
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	19 267		350
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	20 397		725
TOTAL	39 664		1 075
Prêts, autres immobilisations financières	1 131		
TOTAL	1 131		
TOTAL GENERAL	46 804		1 624

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			6 558	6 558
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			19 617	19 617
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			21 122	21 122
TOTAL			40 739	40 739
Prêts, autres immobilisations financières			1 131	1 131
TOTAL			1 131	1 131
TOTAL GENERAL			48 428	48 428

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	5 831	201		6 032
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	19 267	63		19 330
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	19 315	761		20 075
TOTAL	38 582	824		39 405
TOTAL GENERAL	44 412	1 025		45 437

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	201				
Instal.techniques matériel outillage indus.	63				
Matériel de bureau informatique mobilier	761				
TOTAL	824				
TOTAL GENERAL	1 025				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	32 752		4 886		27 866
TOTAL	32 752		4 886		27 866

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	1 458	1 232			2 690
TOTAL	1 458	1 232			2 690
TOTAL GENERAL	34 209	1 232	4 886		30 556
Dont dotations et reprises d'exploitation		1 232	4 886		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 131	1 131	
Autres créances clients	14 435	14 435	
Personnel et comptes rattachés	1	1	
Divers état et autres collectivités publiques	7 559	7 559	
Débiteurs divers	3 371	3 371	
Charges constatées d'avance	1 042	1 042	
TOTAL	27 540	27 540	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	15 310	15 310		
Personnel et comptes rattachés	11 696	11 696		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	36 200	36 200		
Autres dettes	948	948		
Produits constatés d'avance	9 049	9 049		
TOTAL	73 203	73 203		

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	9 285
Total	9 285

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 830
Dettes fiscales et sociales	20 043
Autres dettes	285
Total	27 158

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 042
Total	1 042
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	9 049
Total	9 049

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Cette indemnité est provisionnée au compte 151000 pour un montant de 27 866.44 €

MAISON DE L'ENFANCE PREMOL

MAISON DE L'ENFANCE PREMOL											
Etat des subventions		Date et référence Octroi	Octroyés 2 018	EXTOURNEMENTS SUBV.		SUBVENTIONS		SOLDE COMPTE RESULTAT		SOLDE AU BILAN	
				cons d'av. 4871 / 7xx	fonds dédiés 194 / 7894	- con d'av. 7xx / 4871	- fonds dédiés 6894 / 194	Imputation comptable	Compte de résultat =7894 - 6894 = 7xx	Imputation comptable	Bilan dt 441x
CONSEIL GENERAL DE L'ISERE		Avt fin n°2	10 500					744000	-	4400000	-
Subv. Soutien à la parentalité		Com perm									
avenant conv. 17/10/2014 (3 ans)		27/04/2018	500					744000	500	4400000	500
Subv. Fête de la science		Com perm	500					744000	500	4400000	
Subv. Spectacle de Noël		Com perm	11 500						11 500	4400000	
		sous-total									
VILLE DE GRENOBLE		18/12/2017	158 939					740000	-	4400000	-
Subv. annuelle de fonct.1er verset		18/12/2017	38 724					740000	-	4400000	
Subv liée à la fréquentation		18/06/2018	30 426					740000	-	4400000	
Subv. Liée à la fréquentation solde											
				4 437				740200	4 437	4400000	
Subv. PEL 2016/2017 perçu en 2016		dcm	800					740200	800	4400000	
Subv. Carnaval		dcm	780					740200	780	4400000	
Subv vac Toussaint 2016		dcm	5 220					740200	5 220	4400000	
Subv Ville séjours vac 2018		dcm	3 390					740200	3 390	4400000	
Subv. Ville act. Neige 2018		dcm	3 852					740200	3 852	4400000	
Subv. Ville projets séjours été		dcm	14 900			7 513		740200	7 387	4400000	
Subv. Ateliers PEL solde et acpte		dcm	5 000					740200	5 000	4400000	
Subv exceptionnelle		dcm							-	4400000	-
									-	4400000	-
TOTAL SUBVENTIONS VILLE		sous-total	262 031						258 955	4400000	
ETAT		convention	7 107					746100	-	4400000	
		sous-total	7 107						7 107	4400000	
CAF		Echéancier	17 963					7420000	17 963	4419000	
PS		Notif de droits 25/05/18	6 386					7420000	6 386	4419000	3 196
Acpt PS clsh extrascolaire (vac)		Notif de droits 30/05/18	3 196					7420000	3 196	4419000	1 493
Acpt PS (périsco et psre)		Solde au 31/12/18	1 493					7420000	1 493	4419000	2 539
PS extrascolaire (vac) à recevoir		Solde au 31/12/18	2 539					7420000	2 539	4419000	
PS périsco. et psre à recevoir		Solde au 31/12/18	31 578			-			31 578		
		sous-total									
CAF SUBVENTIONS		Commission d'action sociale du 25/07/18	3 000					7420020	3 000	4400000	900
Subv. Fonct. parentalité Chapi-Chapo								7420020	-	4400000	
		commission d'action sociale du 12/10/2018	183					7420020	183	4400000	
Subv. Bonification 12 -17 ans		sous-total	3 183						3 183		
		sous-total									
Autres ASP		conventions Pôle Emploi	28 076					7460000	28 076	4400000	1 070
		sous-total	28 076						28 076		
		sous-total									
Total		sous-total	343 475	4 437	-	7 513	-		340 398		7 559

MAISON DE L'ENFANCE PREMOL

9 Rue Henri Duhamel
BP 2622

38036 GRENOBLE CEDEX 2

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Assemblée Générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2018**

Mesdames, Messieurs les adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Convention entre votre Association et la Ville de GRENOBLE :

- Montant des subventions octroyées par la ville de Grenoble au titre de 2018 : 262 031,00 €,
- Montant estimé des avantages en nature octroyés en 2018 par la Ville de Grenoble : 57 085,00 €.

Fait à Grenoble, le 20 mai 2019

Pour la SAS AZ CONSULTANTS
Commissaire aux Comptes



Mounir AROUI